

Grenoble, le 10 février 2017

Rapport de jury
**Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif
de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Président : Madame RUFFINO Denise
Vice-président : Madame VEBER Véronique

SESSION 2017

Sélection sur dossier le 10 janvier 2017
Epreuve orale le 7 février 2017
Nombre de postes : 10 postes

Inscrits	Dossiers reçus	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
79	63	24	10	00

Seuil à l'admissibilité = 36/60

Seuil à l'admission = 102/160

L'EXAMEN PROFESSIONNEL :

- Conditions d'accès :

Peuvent se présenter à l'examen d'accès au grade de SAENES de classe exceptionnelle les fonctionnaires **ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.**

- Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours. (coefficient 3).

L'épreuve d'admission consiste en un **entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle** de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à **reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.**

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, **le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité** (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

LES CANDIDATS :

- Statistiques retour dossier :

Répartition hommes / femmes

Femmes	56
Hommes	7

Répartition par tranches d'âge

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
23	29	11

- Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes

Epreuve	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Dossier RAEP	3	60	11,41

- Statistique des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	19
Hommes	5

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans
9	9	6

- Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Conversation avec le jury	1	23	8	15	11,91

- Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	8
Hommes	2

Répartition par tranches d'âge :

50 ans et +	40 - 49 ans	30 – 39 ans
4	3	3

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Les 63 dossiers de RAEP ont fait l'objet d'une analyse approfondie, visant à identifier des potentiels particuliers, parmi des candidatures dont la qualité globale mérite d'être soulignée.

En premier lieu, le jury a écarté les rares dossiers qui ne respectaient pas les consignes, le cadre fixé (rapport de plus de 2 pages ; modification du cadre de saisie ou de la police de caractère, ...). De même il a écarté les dossiers qui n'avaient manifestement pas fait l'objet d'une relecture suffisante pour permettre la correction des fautes de syntaxe, d'orthographe : à ce niveau d'emploi, dans ce contexte et pour une épreuve qui laisse pleinement le temps de la relecture, cette rigueur est en effet requise.

La présentation des parcours de formation des candidats est riche d'enseignements : certains ont suivi des formations tout au long de leur carrière, d'autres très peu voire trop peu, certains se sont centrés sur des formations très techniques (les outils, les logiciels), d'autres ont mis l'accent sur des formations en lien avec la culture administrative, ou encore sur leur besoin professionnel en fonction du métier qu'ils exerçaient (gestionnaire EPLE, gestion de personnel, gestion des élèves, etc ...), certains se sont limités aux

préparations concours, etc ... Le jury a ainsi pris en compte la cohérence entre le métier exercé et la formation suivie, mais aussi la curiosité, la soif de mieux connaître son environnement professionnel, les formations visant à accroître la culture administrative et permettant d'acquérir une connaissance élargie du système éducatif.

D'une manière générale, le jury a été sensible à la richesse et à la diversité du parcours professionnel : ainsi la mobilité professionnelle (y compris au sein d'une même structure) a été perçue comme un atout. De même, l'ampleur des responsabilités exercées a retenu l'attention du jury, a fortiori lorsqu'elles englobent des responsabilités d'encadrement.

Il convient de souligner le soin apporté par les candidats au rapport, la qualité finale des dossiers en rend compte. Certains, encore peu nombreux, ont su dépasser l'approche chronologique pour parvenir à une véritable présentation des compétences professionnelles acquises. En outre, des compétences acquises dans d'autres cadres (associatif, mandat électif, autres ...) ont pu être valorisées.

Le jury a apprécié les dossiers exposant précisément une progression, un parcours d'acquisition de compétences identifiées dans lequel le candidat dit, pour ses différents postes, ce qu'il fait vraiment, ce qu'est sa propre contribution. A contrario, le jury a moins prisé les présentations très générales et assez impersonnelles.

Enfin quelques dossiers ont semblé relever davantage d'un tableau d'avancement que d'une promotion par examen professionnel.

24 candidats ont été déclarés admissibles, la barre d'admissibilité étant située à 12.

L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

Lors de l'épreuve orale, la très grande majorité des candidats a respecté le temps de présentation, et les interruptions par le jury à l'issue des 5mn maximales ont été exceptionnelles.

L'audition des 24 candidats admissibles a permis de souligner des parcours professionnels d'une grande qualité, à travers des présentations structurées, qui ont su traduire une réelle implication professionnelle. Les candidats ont en général su mettre en exergue leur contribution à un travail collectif (une équipe, une hiérarchie, etc ...) : ils y avaient manifestement réfléchi, et certains ont su s'affranchir de la présentation chronologique pour privilégier une approche par les compétences acquises et développées tout au long du parcours professionnel.

Certaines postures maladroitement se sont parfois manifestées, mais les candidats n'ont qu'exceptionnellement fait preuve d'arrogance en se présentant dans le but de recueillir là une gratification qui leur semblait dûe.

Certains écueils ont été observés :

- La première observation rejoint celle exprimée lors de sessions antérieures, et porte sur le décalage entre certains dossiers RAEP et la prestation orale des candidats. Ainsi certains RAEP, pourtant prometteurs, n'ont pas débouché sur un entretien d'une réelle richesse. Ce décalage, lorsqu'il est manifeste, alimente un doute sur le mode de rédaction du rapport, puisque le candidat peut bénéficier d'aides extérieures.
- Il est quelquefois arrivé que la volonté du candidat de respecter le cadre de 5mn maximum, mais aussi son souci de maîtriser l'exercice d'expression orale, produise un exposé présenté sur le mode récitatif : or apprendre par cœur et réciter ne favorise pas une expression fluide et vivante. Par ailleurs, le soin pris par le jury d'encourager les candidats, de les mettre en confiance pour faciliter leur expression, ne suffit pas à combler les lacunes trop criantes, ni à prendre de la hauteur de vue

lorsque la réflexion du candidat n'a pas été préalable à l'entretien. Les questions posées ensuite aux candidats ont révélé de grandes disparités dans les niveaux de connaissance et de compréhension de l'environnement professionnel.

- Il est arrivé, certes rarement, que le candidat, vraisemblablement parce qu'il n'a pas très bien compris son positionnement professionnel, ait tenu des propos qui écorne l'obligation de réserve. A contrario les candidats qui ont bien compris leur place et leur rôle dans un environnement professionnel qui leur confie des responsabilités réelles, et qui les place dans une chaîne hiérarchique, se sont en général exprimés avec aisance et avec clarté.
- La qualité d'expression orale, sa précision, varient grandement avec les candidats. Il en va de même de leur plus ou moins grande curiosité professionnelle, de l'élargissement des connaissances dans le sens d'une culture plus large de l'environnement professionnel. D'une manière générale, le jury a apprécié la capacité de certains candidats à prendre de la hauteur et à révéler des capacités d'analyse, de compréhension globale de leur environnement et des enjeux associés à l'exercice de leurs missions.

Enfin, on soulignera que le bon sens, lorsqu'il s'appuie sur une expérience administrative solide et une culture administrative de bon aloi, aide le plus souvent à répondre aux questions, même en l'absence de connaissance précise sur le sujet.

La présidente du jury

Denise RUFFINO